

Pays : Bulgarie

Commission : Conseil de l'UE

Problématique : Plan Européen 2030 : Comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femme-homme ?

La République de Bulgarie avec à sa tête Iliana Iotova, est État membre de l'Union européenne depuis 2007, situé dans la péninsule balkanique. La Constitution bulgare de 1991 consacre le principe d'égalité des sexes et interdit toute discrimination. La Bulgarie reconnaît que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes constitue un pilier de la démocratie. La Bulgarie fait face à un écart entre les droits garantis par la loi et la réalité vécue par les femmes. Les femmes bulgares possèdent un niveau d'éducation élevé : 30,2% des femmes de plus de 25 ans détiennent au minimum une licence/bachelor en 2023, contre 22% en 2007. Elles représentent 53% des chercheurs et 23% des ingénieurs. Le taux d'activité des femmes de 30 à 35 ans atteint 96,7%. Ces chiffres démontrent une réelle progression de notre république pour la parité et l'égalité.

Malgré ces avancées, plusieurs défis persistent. En effet, un fossé persiste entre le traitement des femmes *de jure* et leur condition *de facto*. Ainsi, une femme sur quatre subit des violences domestiques et d'après l'Eurostat, 12% des femmes sont au chômage. Elles occupent majoritairement des postes moins qualifiés, à temps partiel ou en CDD et subissent un écart salarial avec les hommes qui demeure significatif au niveau européen.

La Bulgarie s'engage fermement en faveur de la convergence européenne des droits des femmes. Notre pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1981 et a retiré ses réserves à l'article 29 le 5 mai 1992. En outre, la Bulgarie soutient activement la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Notre pays a inscrit l'égalité des sexes dans son programme national de défense des droits humains. Le 27 septembre 2015, la République s'est engagée à adopter une loi sur l'égalité des sexes et vise à parvenir à l'égalité totale dans un délai de 15 ans. La Stratégie nationale pour l'égalité des genres 2021-2030 guide nos actions au niveau national et communautaire.

La Bulgarie reconnaît le fait que certains instruments internationaux, comme la Convention d'Istanbul, soulèvent des débats au sein de notre société. La Cour constitutionnelle a jugé cette convention non conforme à notre Constitution en 2018. Toutefois, notre pays reste ouvert à son application si elle se conforme à notre constitution.

En 2005, notre pays a voté une loi contre les violences familiales, renforcée par des amendements récents en 2023 qui alourdissent les peines. En 1997, l'Assemblée Nationale a adopté une loi pour la protection de l'emploi qui consacre l'égalité entre les sexes dans le secteur du travail. La violence conjugale, autrefois considérée comme un acte privé, est désormais reconnue comme une violation des droits fondamentaux que l'État a l'obligation de combattre. Nous sommes fiers d'annoncer que notre gouvernement a lancé un plan d'action national pour la promotion de l'égalité étalé sur la période 2025-2026 comportant cinq priorités : l'égalité sur le marché du travail et l'indépendance économique, le soutien à la participation des femmes dans les prises de décision, la protection des victimes de violence, et la lutte contre les stéréotypes. Cette action inédite au sein de l'Union européenne réaffirme notre engagement à réduire les inégalités entre les sexes. Le congé de maternité en Bulgarie est de 58 semaines rémunérées, 15 pour les hommes, les familles bénéficient de réductions fiscales pour chaque enfant, les lois garantissent aux femmes le droit de retrouver leur poste après une interruption pour maternité. En outre, trois femmes occupent des postes de ministres sur 17, et 18% des vice-ministres sont des femmes constituant également la moitié des vice-pm du

pays. Pour la première fois dans l'histoire bulgare, une femme dirige la diplomatie du pays. Les femmes représentent 60% du personnel judiciaire dans les tribunaux régionaux et locaux. En outre, les organisations de femmes et les ONG jouent un rôle majeur dans l'application des politiques d'égalité et des campagnes de sensibilisation contre les violences conjugales ont été lancées tout comme des centres de crise accueillant femmes et enfants victimes de violences domestiques.

La République Bulgare propose plusieurs axes de travail pour le Plan Européen. L'Harmonisation des législations. Notre pays soutient l'élaboration de normes à l'échelle européenne en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, de congés parentaux, et d'égalité salariale; ces normes doivent respecter les particularités constitutionnelles de chaque État membre mais doivent renforcer les principes fondamentaux de l'égalité des sexes. La Bulgarie encourage la création de réseaux d'échange entre États membres sur les politiques efficaces en matière d'égalité. Notre expérience en matière de congés maternité et paternité généreux peut servir d'exemple à beaucoup de nos confrères européens. De plus, notre pays développe des programmes pour éliminer les stéréotypes attachés aux travaux dits "masculins" tel que l'ingénierie et encourager les femmes à s'engager dans ces domaines. Cette approche mérite d'être étendue au niveau européen et d'être considérée et appliquée par les autres États membres. Une autre problématique serait celle de la lutte contre le trafic humain, la Bulgarie appelle à une coopération internationale renforcée contre le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution ou sa dépenalisation à l'échelle européenne. Une action coordonnée au niveau européen s'impose donc.

La République de Bulgarie affirme fermement qu'il faut éliminer les stéréotypes sexuels dans l'éducation et la culture et réformer ces institutions. Les programmes scolaires, le matériel didactique et les médias doivent promouvoir l'égalité réelle et montrer aux jeunes que le sexe n'a aucun impact sur le choix éducatif ou professionnel. Les médias, à défaut de toujours promouvoir l'égalité, se doivent de démentir les stéréotypes et de ne pas être source de propagande ou de fausses idées. Nous nous devons en tant qu'unité de découdre ces stéréotypes et de montrer que les métiers ne sont pas genrés. Nous avançons des mécanismes de suivi, La République soutient la création d'indicateurs communs pour mesurer les progrès vers l'égalité dans tous les États membres et s'engage à rendre publique toute statistique.

Enfin, la République de Bulgarie affirme son engagement européen et sa volonté de progresser vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Notre pays reconnaît que les progrès législatifs doivent se traduire par des changements concrets dans la vie quotidienne des femmes bulgares et qu'il reste encore un long chemin à parcourir. Cependant, ces changements demandent du temps et une implication unanime au sein de l'union européenne. La Commission intergouvernementale sur les femmes et le Conseil intergouvernemental pour l'application de notre plan national coordonnent nos efforts au niveau national, et, nous l'espérons, européen.